VILLE DE
Ploufragan

DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

*(Demande à formuler **8 jours minimum** avant le début des travaux)*

*Vous avez besoin de réserver le stationnement, le trottoir ou la chaussée pour réaliser des travaux ou effectuer un déménagement, **la demande d'occupation du domaine public est obligatoire.***

Coordonnées du demandeur

Vous êtes:

Adresse complète:

Téléphone:

Courriel:

Localisation de la demande

Adresse précise:

Date demandée

Du : Au :

Motif de la demande*

☐ Emménagement/Déménagement ☐ Echafaudage ☐ Benne

☐ Grue ou nacelle ☐ Dépôt de matériaux

Autres :

Zone de l'occupation*

Surface envisagée : m²

☐ Trottoir ☐ Chaussée ☐ Stationnement ☐ Espaces Verts

***(Cocher une case minimum)**

Tarifs

- Forfait de base par dossier: 17,40 €
- Occupation privative de la voirie pour une durée ≤ 60 jours : + 0,50 € par m² et par jour.
- Occupation privative de la voirie pour une durée > 60 jours : + 0,85 € par m2 et par jour.
- Route barrée : + 50,00 € par demi-journée
- Alimentation de chantier provisoire au sol sur domaine public + 1,10 € par ml et par jour
- Location de panneaux de signalisation 3,50 € par unité et par jour
- Location de barrières 5,00 € par unité et par jour

Si l'occupation du domaine public concerne la chaussée, une demande d'arrêté de circulation est obligatoire.

VILLE DE
Ploufragan

DEMANDE D'ARRETE DE CIRCULATION

*(Demande à formuler **8 jours minimum** avant le début des travaux)*

Nécessité de la demande

☐ Rue Barrée

☐ Chaussée rétrécie avec suppression d'une voie

☐ Chaussée rétrécie sans suppression de voie

☐ Stationnement interdit

☐ Neutralisation de trottoir ☐ Pair

☐ Impair

Commentaires

Mesures envisagées (signalisation, barrièrage ….). N'hésitez pas à joindre croquis et/ou photos

☐ **J'accepte de recevoir par courrier électronique la notification des arrêtés.**

Avertissement : Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser *à : Mairie de PLOUFRAGAN – 22 rue de la Mairie 22440 PLOUFRAGAN*
02.96.78.89.00 – contact@ploufragan.fr

Les mesures envisagées et/ou prescrites par la Mairie seront reprises dans l'arrêté

La signalisation appropriée par des feux tricolores ou autre dispositif sera obligatoirement mise en place par le demandeur.

Contact : *Mairie de PLOUFRAGAN – 22 rue de la Mairie 22440 PLOUFRAGAN*
02.96.78.89.00 – bet@ploufragan.fr